



**Compte-rendu de la séance du
Conseil d'Administration du 15 décembre 2020**

L'an deux mil vingt, le mardi 15 décembre, à 8 heures 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite (CIAS) se sont réunis dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite (CIAS) sur la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2020 par la Présidente, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Mesdames LAPOIRIE Catherine, NEGRI Colette, Messieurs HUBERTY René, BESOZZI Daniel, LE LOARER Éric, TURCK Gilbert

Absents excusés : Madame EMMENDOERFFER Jocelyne [pouvoir à Madame ROMANO Valérie]

La séance est ouverte à 8 heures 30, sous la présidence de Madame LAPOIRIE Catherine, Présidente, qui constate que le quorum est atteint.

Madame la Présidente donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du CGCT :

POINT 1 -	Personnel :	Adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle	DCA N° 2020-027
POINT 2 -	Personnel :	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe – 32,5 heures/semaine	DCA N° 2020-028
POINT 3 -	Personnel :	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe – 21,75 heures/semaine	DCA N° 2020-029
POINT 4 -	Personnel :	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe – 31,75 heures/semaine	DCA N° 2020-030
POINT 5 -	Personnel :	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe – 27 heures/semaine	DCA N° 2020-031
POINT 6 -	Personnel :	Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe – 28 heures/semaine	DCA N° 2020-032
POINT 7 -	Jeunesse :	Convention de mise à disposition des locaux avec l'association "Les nounous de la Rive Droite"	DCA N° 2020-033
POINT 8 -	Jeunesse :	Convention de mise à disposition des locaux avec l'école primaire de Flévy	DCA N° 2020-034
POINT 9 -	Jeunesse :	Séjour ski 2021	DCA N° 2020-035
POINT 10-	Jeunesse :	Accueil périscolaire – moment "Soir" de 18 heures à 18 heures 30	DCA N° 2020-036
Informations			

POINT 1 - Personnel : Adhésion à la Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle DCA N° 2020-027

Considérant que l'article 25 de la Loi n° 84-53, du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoit que les centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires, ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, ou, encore, de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu,

Considérant que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et par convention,

Considérant, en outre, que la Loi n° 2009-972, du 3 août 2009, relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire,

Considérant que, pour assurer la continuité du service, la Présidente propose d'adhérer au service « Missions Intérim et Territoires » mis en œuvre par le Centre de Gestion de la Moselle (CDG57),

La Présidente présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention cadre susvisée, telle que présentée par la Présidente,
- **autorise** la Présidente à signer cette convention, ainsi que les documents y afférents, avec Monsieur le Président du CDG57,
- **autorise** la Présidente à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,
- **dit** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

POINT 2 - Personnel : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe – 32,5 heures/semaine DCA N° 2020-028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2012, fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32,5 heures/semaine annualisé).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de la Présidente, par création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32,5 heures/semaine) à compter du 16 décembre 2020.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois.

POINT 3 - Personnel : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe –21,75 heures/semaine DCA N° 2020-029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2012, fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21,75 heures/semaine annualisé).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de la Présidente, par création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21,75 heures/semaine), à compter du 16 décembre 2020.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois.

POINT 4 - Personnel : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe – 31,75 heures/semaine DCA N° 2020-030

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2012, fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,75 heures/semaine annualisé).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de la Présidente, par création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31,75 heures/semaine), à compter du 16 décembre 2020.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois.

POINT 5 - Personnel : Création d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} classe – 27 heures/semaine DCA N° 2020-031

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2012, fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (27 heures/semaine annualisé).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de la Présidente, par création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet (27 heures/semaine), à compter du 16 décembre 2020.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois.

POINT 6 - Personnel : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe – 28 heures/semaine DCA N° 2020-032

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en son article 34,

Vu la délibération du Conseil d'Administration fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

La Présidente expose au Conseil d'Administration que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Aussi, à la suite de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Moselle du 3 décembre 2020, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (28 heures/semaine).

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** la proposition de la Présidente, par création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe, à temps non complet (28 heures/semaine), à compter du 16 décembre 2020.
- **décide** de modifier ainsi le tableau des emplois.

POINT 7 - Jeunesse : Convention de mise à disposition des locaux avec l'association "Les nounous de la Rive Droite" DCA N° 2020-033

Madame la Présidente expose que l'association "Les Nounous de la Rive Droite" demande le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du CIAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de renouveler la convention, pour la période du 4 janvier 2021 au 31 décembre 2026.
- **autorise** la Présidente à signer la convention.

POINT 8 - Jeunesse : Convention de mise à disposition des locaux avec l'école primaire de Flévy DCA N° 2020-034

Madame la Présidente expose que l'école primaire de Flévy demande le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du CIAS

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de renouveler la convention, pour la période du 4 janvier 2021 au 31 décembre 2026.
- **autorise** la Présidente à signer la convention.

POINT 9 - Jeunesse : Séjour ski 2021 DCA N° 2020-035

Madame la Présidente expose qu'un séjour ski est prévu du 27 février au 6 mars 2021, pour 60 jeunes et 7 adultes.

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle liée à la Covid-19,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'annuler le séjour ski 2021. Conformément au contrat de location visé le 29 juin 2020, entre la signature du contrat et deux mois avant le début du séjour, 30 % du montant du forfait sera dû par personne absente.

POINT 10- Jeunesse : Accueil périscolaire – moment "Soir" de 18 heures à 18 heures 30 DCA N° 2020-036

Madame la Présidente expose que, sur le temps d'accueil périscolaire, le moment "Soir" (18 heures/18h30) est très faiblement utilisé par les familles du territoire.

Vu les statistiques présentées,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : Madame NEGRI Colette) :

- **décide** de supprimer le moment d'accueil "soir", à compter du 8 mars 2021.

Informations

- Madame la Présidente informe les membres élus du CA des courriers envoyés au Conseil Départemental de la Moselle et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale concernant les difficultés rencontrées dans les Accueils Collectifs de Mineurs sur la propreté des enfants de moins de 6 ans accueillis.
- Madame la Présidente informe les membres élus du CA qu'un partenariat peut être mis en place avec l'association ALYS pour le dispositif "Les Taties à toute heure". Ce partenariat permettrait au CIAS de proposer aux familles du territoire un mode de garde complémentaire.

La séance est levée à 10 heures 00.

La Présidente,


Catherine
LAPOIRIE



Affichage fait le 18 décembre 2020

Approbation du PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration du 15 décembre 2020

<i>NOM Prénom</i>	<i>Présence</i>	<i>Procuration à</i>	<i>Signature</i>
LAPOIRIE <i>Catherine, Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
NEGRI <i>Colette, Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
HUBERTY <i>René, Vice-Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
BESOZZI <i>Daniel</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
EMMENDOERFFER <i>Jocelyne</i>	<input type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>	ROMANO <i>Valérie</i>	
LE LOARER <i>Éric</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		
TURCK <i>Gilbert</i>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Présent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absent</i> <input type="checkbox"/> <i>Absence excusée</i>		